



# BULLETIN

Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

ÉDITION SPÉCIALE

Décembre 2001 N°7

## L'ACCORD EST ANNONCÉ: LE CADRE EST MAINTENANT EN PLACE

L'entente-cadre entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire a été annoncée le 5 décembre 2001, à Ottawa et dans tout le pays. Le secteur et le gouvernement fédéral ont travaillé ensemble pour élaborer et appuyer ce nouvel Accord qui est la première étape du processus continu par lequel ils renforceront leur relation et créeront des mécanismes pour améliorer leur coopération.

Le lancement de cet Accord clé fait progresser cette importante initiative en vue de renforcer les 180 000 groupes sans but lucratif et organismes de bienfaisance qui enrichissent la vie des collectivités de tout le pays sur les plans social, culturel, spirituel, environnemental et des loisirs.

L'Accord entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada documente les valeurs, les principes et les engagements communs qui façonneront les pratiques futures, y compris le droit de chacun à l'indépendance, et la contribution du secteur bénévole et communautaire et de ses activités de défense collective des droits à l'élaboration de meilleures politiques gouvernementales. Il est axé sur ce qui unit les deux secteurs, reconnaît les contributions des deux et respecte leurs façons uniques de travailler.

«Nous sommes persuadés que cet Accord est le premier pas vers l'établissement d'une approche constructive et fondée sur la coopération pour servir les Canadiens et les Canadiennes, ce qui comprend l'élaboration de politiques gouvernementales tenant compte de l'expérience communautaire», a affirmé Lynne Toupin, coprésidente de la Table conjointe sur l'Accord

représentant le secteur bénévole et communautaire. «Nous avons hâte d'entreprendre la mise au point d'outils et de processus qui le mettront en pratique pendant les prochains mois».

### Points saillants de l'Accord

#### VALEURS

L'Accord se fonde sur les six valeurs canadiennes suivantes qui étayent la relation entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire :

- Démocratie
- Civisme actif
- Égalité
- Diversité
- Inclusion
- Justice sociale

L'Accord se fonde sur des principes directeurs :

- Indépendance
- Interdépendance
- Dialogue
- Coopération et collaboration
- Responsabilité envers les Canadiens et Canadiennes
- Engagements communs

Les valeurs et principes de l'Accord sont le point de départ pour le développement de la relation. Les actions et pratiques du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire témoigneront de la mesure dans laquelle ils auront réussi à bâtir cette relation.

Le *Bulletin* est rédigé, produit et distribué par le Secrétariat de l'ISBC pour informer les organismes bénévoles et communautaires du travail qui se déroule dans le cadre de l'Initiative. N'hésitez pas à photocopier et à diffuser ce bulletin qui peut être consulté ou téléchargé en format PDF à partir du site [www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca). On peut aussi en obtenir copie en écrivant au Secrétariat de l'ISBC, 85, rue Albert, bureau 1110, Ottawa, K1P 6A4, ou en composant le (613) 238-9300 (télécopieur) ou le 1-800-821-8814.

## Application de l'Accord

L'Accord est un point de départ. L'application de ses dispositions exigera certaines mesures. Le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada conviennent d'élaborer, en temps opportun :

- ◆ des structures organisationnelles appropriées pour mettre en application les dispositions de l'Accord, au gouvernement du Canada comme dans le secteur bénévole et communautaire;
- ◆ des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, pour résoudre les conflits, pour convenir des étapes suivantes, et pour examiner les possibilités stratégiques de collaboration future;
- ◆ des codes ou des normes de bonne pratique pour faciliter les interactions entre les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire sur des points particuliers de la relation, comme le dialogue sur les politiques, le financement et d'autres questions à préciser;
- ◆ l'organisation d'une réunion régulière des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire pour faire le point sur les résultats obtenus;
- ◆ des mesures continues pour mieux sensibiliser les membres du secteur, le gouvernement du Canada et les Canadiens et Canadiennes, aux dispositions de l'Accord.

Le but visé est que l'Accord et son plan de mise en œuvre procurent un cadre de travail propice pour aider le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada à mieux servir les Canadiens et les Canadiennes.

### PROCHAINES ÉTAPES

Pendant les prochains mois, la Table conjointe sur l'Accord réunira des théoriciens et intervenants du secteur bénévole et d'autres secteurs afin d'élaborer les moyens de mettre en œuvre et de contrôler l'application de l'Accord.

## Initiative canadienne sur le bénévolat

L'Initiative canadienne sur le bénévolat est le résultat des efforts déployés par la Table conjointe sur l'Initiative nationale sur le bénévolat pendant la dernière année. Cette Table conjointe comptait sept représentants d'organismes bénévoles et communautaires et six du gouvernement du Canada. Leur tâche consistait à élaborer des propositions qui soutiendraient et augmenteraient le bénévolat au Canada et qui seraient un héritage permanent de l'Année internationale des volontaires 2001.

L'Initiative canadienne sur le bénévolat versera des fonds pour:

1. Établir des réseaux régionaux de ressources bénévoles reliés entre eux à l'échelle nationale qui fourniront un éventail de services de développement des capacités et des connaissances aux organisations locales. Ces réseaux seront établis en augmentant les capacités d'organisations existantes.
2. Soutenir la recherche en cours portant sur la dynamique du bénévolat et permettre la mise sur pied de projets pilotes novateurs afin de recruter et d'administrer des ressources bénévoles.
3. Préparer une campagne pluriannuelle de promotion, de reconnaissance, de sensibilisation et d'approche pour aider les Canadiens et les Canadiennes à mieux comprendre et apprécier les contributions des bénévoles et encourager les Canadiens et les Canadiennes de tous les âges et de tous les milieux à faire du bénévolat.
4. Favoriser le dialogue continu entre les secteurs bénévole et communautaire, privé et public et les individus concernant le rôle du bénévolat dans l'édification du genre de société dans laquelle les Canadiens et Canadiennes souhaitent vivre dans l'avenir.

TENEZ-VOUS AU COURANT DES ACTIVITÉS DE L'ISBC

Inscrivez-vous aux nouvelles électroniques de l'ISBC, dans notre site Web. [www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca)